

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 16 juin 2025

146^{ème} Séance

**Délibération n°2025-514
Affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget Principal**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 146^{ème} séance, à 10h00, salle de réunion de l'ODARC sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Jean Jacques LUCCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Françoise CAMPANA, Petru Antone FILIPPI, Paula MOSCA, Jean Marc BORRI, Pierre CRUCIANI, Laetitia SIMEONI, Joseph COLOMBANI, Emilie RAFFALLI, Jean Paul PANZANI, Paul OTTAVIANI, Matthieu MASSIANI, Marc-François CASANOVA, Ignace PADOVANI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Jean Paul PANZANI
M. Hyacinthe VANNI à Jean Jacques LUCCHINI
M. Paul BIANCHI à Pierre CRUCIANI
M. Jean CURALLUCCI à Laetitia SIMEONI
M. Jean-Noël LUCIANI à Paola MOSCA
M. Jean-Baptiste LECCIA à Paul OTTAVIANI

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean Noel PROFIZI, Paul Félix BENEDETTI, Jean Baptiste ARENA, Jacques FILIPPI, Ange ANDARELLI, Stéphane PAQUET, François FONDACCI, François Laurent PASQUALI, Cyril CARIA, Paule NICOLAI-PIETRI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice de l'ODARC
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse
M. Fabrice GUICHON, Draaf de Corse,
M. Moana GARCIE, Payeur de Corse

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2221-48 et R 2221-90 ;

Considérant l'alinéa 5 de l'Article 17 des statuts de l'ODARC, approuvés par la délibération N° 92/44 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 1992 qui prévoit que le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice et l'affectation des résultats ;

Considérant la proposition d'affectation du résultat cumulé de la section d'exploitation qui se fixe à 5 245 410,40 € par le Président de l'ODARC pour l'exercice 2024 ;

Sur rapport du Président de l'ODARC,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **AFFECTE** le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 sur le budget 2025 conformément au tableau ci-détaillé :

Section d'exploitation exercice 2024	
Résultat de l'exercice	+ 33 454,99 €
+ Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du CA N-1)	+ 5 211 955,41 €
= Total résultat à affecter	+ 5 245 410,40 €
Affectation sur l'exercice 2025	
Report à la section d'exploitation : R002	+ 5 245 410,40 €
Affectation au compte 1064	0 €
Affectation au compte 1068	0 €

Section d'investissement exercice 2024	
Solde d'exécution de l'exercice	+ 672 614,14 €
+ Résultats antérieurs reportés (Ligne 001 du CA N-1)	+ 5 049 683,73 €
= Total solde d'exécution cumulé	+ 5 722 297,87 €
+ Solde des restes à réaliser (recettes – dépenses)	- 940 317,64 €
= Excédent de financement	+ 4 781 980,23 €
Ou	
= Besoin de financement	0 €
Report à la section d'investissement : R001	+ 5 722 297,87 €

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée (1 voix contre Joseph COLOMBANI)

BASTIA, le 16 juin 2025
Le Président de l'ODARC,
U Presidente
Dominique LIVRELLI

